

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS
FICHE DE CONFORMITÉ NORMATIVE ET D'APPRÉCIATION TECHNIQUE**

Code géographique
15058

Municipalité ou organisme, désignation
Saint-Siméon , M

No de dossier MAMR
501312

Titre du projet **VOLET 1.2** **Ordre de priorité du projet pour le requérant**

Mise aux normes des installations d'eau potable

Catégorie d'infrastructures Alimentation en eau potable

Catégorie de travaux Réfection - remplacement - même capacité

\$ du projet à la demande 4 898 362 \$ **\$ admissible du projet** 4 835 000 \$

Date du début des travaux 2007-08-01 **Date de la fin des travaux** 2008-11-30

Date de réception de la demande au MAMR 2007-03-02

DATE DE LA DEMANDE ET DES TRAVAUX

Demande reçue avant le 31 décembre 2004 ou le 31 décembre 2005 uniquement pour les projets de mises aux normes en eau potable ou d'assainissement des eaux usées X

Travaux entrepris après la date de réception au MAMR de la demande d'aide financière ou de la résolution de transfert de la demande à partir d'un autre programme

Travaux complétés avant le 31 mars 2008

CLIENTÈLE

Municipalité, cité, ville, village, paroisse, canton, cantons-unis, village nordique, territoire non organisé, municipalité régionale de comté (MRC), communauté métropolitaine, régie intermunicipale, corporation ou organisme dont une corporation municipale nomme la majorité des membres ou contribue à plus de la moitié du financement, ou les regroupements de tels municipalités, corporations ou organismes X

Organisme public ou parapublic, organisme du secteur privé ou organisme à but non lucratif (OBNL) (2.1)

INFRASTRUCTURES ADMISSIBLES

Infrastructures d'aqueduc : infrastructures de captage, d'alimentation, d'emmagasiner, de traitement et de distribution de l'eau à des fins de consommation et de protection contre les incendies X

Infrastructures d'égout : infrastructures d'évacuation, de collecte d'interception et de traitement des eaux usées incluant les eaux pluviales

Routes, rues et trottoirs dont la réfection est associée à la réfection d'infrastructures d'aqueduc ou d'égout admissibles à l'aide financière

Outils de gestion des infrastructures (1.1,1.2)

Infrastructures, équipements ou bâtiments ayant des incidences urbaines ou régionales (2.1)

Bâtiments de services administratifs, techniques ou de sécurité publique, systèmes de communication et de transport de données pour des municipalités regroupées en 2001 ou en 2002 (2.2)

TRAVAUX ADMISSIBLES

Réfection, réhabilitation ou remplacement d'infrastructures X

Agrandissement ou construction d'infrastructures X

Inventaire et diagnostic des réseaux d'aqueduc et d'égout et réalisation d'un plan d'intervention pour les municipalités regroupées en 2001 ou en 2002

Recherche d'eau souterraine X

LOCALISATION DES TRAVAUX

Travaux réalisés à l'intérieur d'une zone déjà construite du périmètre d'urbanisation (1.1,1.2)

Travaux pour secteurs déjà construits hors périmètre d'urbanisation (alimentation en eau ou traitement de l'eau potable, interception ou traitement des eaux usées, remplacement de conduites d'aqueduc ou d'égout, infrastructures requises pour des raisons de santé publique ou de salubrité) X

Travaux réalisés à l'extérieur des zones inondables

Travaux réalisés à l'intérieur d'une zone inondable avec dérogation donnée par les autorités gouvernementales compétentes en la matière X

Travaux réalisés à l'extérieur des zones à risque X

LE PROJET EST DÉFINI PAR LES RAISONS DE LA PAGE SUIVANTE.

APPRÉCIATION TECHNIQUE DU PROJET

INFRASTRUCTURES DE CAPTAGE, D'ALIMENTATION, D'EMMAGASINAGE ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	Sélection du requérant	Sélection du MAMR
Mise aux normes		
Contamination bactériologique		
Durée totale des événements (jours):	0	
Population touchée (pers):	0	
Population desservie (pers):	0	
Contamination physico-chimique	X	X
Nombre de paramètres non conformes (unités):	1	
Problème de désinfection	X	
Absence d'équipements de contrôle		
Nombre d'équipements manquants (unités):	0	
Réponse aux besoins de la population		
Manque d'eau pour l'alimentation		
Capacité de production mensuelle critique (m3):	0	
quel(s) mois:		
Population actuelle desservie (pers):	0	
Débit des usagers majeurs (m3/j):	0	
Manque de capacité de l'infrastructure d'alimentation		
Insuffisance de la réserve d'opération		
Désuétude des infrastructures		
Bris fréquents de conduite d'alimentation (>2 bris/km/an)		
Déficience structurale de réservoirs		
Problème avec des équipements désuets		
Amélioration de la qualité de l'eau potable		
Problème d'esthétique		
Nombre de paramètres non conformes (unités):	0	
Durée totale des événements (jours):	0	
Amélioration de la santé, sécurité et salubrité publique		
Insuffisance de la réserve incendie	X	
Meilleure gestion de l'eau potable		
Problème de gestion		

APPRÉCIATION TECHNIQUE DU PROJET

	Sélection du requérant	Sélection du MAMR
RÉSEAUX D'AQUEDUC (DISTRIBUTION) ET D'ÉGOÛT ET STATION D'ÉPURATION		
Amélioration de la santé, sécurité et salubrité publique		
Contamination bactériologique et de l'environnement		
Jurée totale des événements (jours):	0	
Population touchée (pers):	0	
Population de la municipalité (pers):	0	
RÉSEAUX D'AQUEDUC (DISTRIBUTION)		
Amélioration de la santé, sécurité et salubrité publique		
Contamination bactériologique		
Jurée totale des événements (jours):	0	
Population touchée (pers):	0	
Population de la municipalité (pers):	0	
Protection contre l'incendie		
Amélioration de la qualité de l'eau potable		
Contamination physico-chimique		
Population touchée (pers):	0	
Population de la municipalité (pers):	0	
Problème d'esthétique		
Paramètres	Concentrations	
	Population touchée (pers):	0
	Population de la municipalité (pers):	0
	Nombre de paramètres non conformes (unités):	0
	Durée totale des événements (jours):	0
Réponse aux besoins de la population		
Manque d'eau		
Population touchée (pers):	0	
Population de la municipalité (pers):	0	
Manque d'eau sectoriel		
Population touchée (pers):	0	
Population desservie (pers):	0	
Problème de fonctionnement		X
Insécurité des infrastructures		
Bris fréquents de conduite de distribution (>5 bris/km/an)		
Conduite fragile ou vulnérable au gel		
Rouille, dépôt incrusté ou film bactérien		
Mémoire gestion de l'eau potable		
Problème de gestion		
RÉSEAUX D'ÉGOÛT ET STATION D'ÉPURATION		
Amélioration de la santé, sécurité et salubrité publique		
Contamination de l'environnement		
Population touchée (pers):	0	
Population de la municipalité (pers):	0	
Refolements d'eaux usées (>2 événements en 5 ans)		
Population touchée (pers):	0	
Population desservie (pers):	0	
Débordements d'eaux usées		
Fréquence observée:	0	
Contrainte de débordement établie par le MENV:	0	
Refolements pluviaux (pluie de récurrence 5 ans)		
Population touchée (pers):	0	
Population de la municipalité (pers):	0	
Respect des exigences environnementales		

Désuétude des infrastructures

- Déficience structurale - réseau domestique ou unitaire
- Problème de fonctionnement - réseau domestique ou unitaire
- Problème structural ou de fonctionnement - réseau pluvial

Meilleure gestion des eaux usées

- Problème de gestion

NIVEAU DE PRIORITÉ: 1**CONTEXTE:**

Le réseau de St-Siméon est ciblé par le MDDEP dans le cadre de l'opération 199 (Eau de surface). Les installations actuelles ne permettent pas de rencontrer les exigences du nouveau règlement, notamment en rapport avec la turbidité, de plus, la désinfection se limite à une chloration effectuée à l'aide de deux hypochlorateurs mécaniques (pas d'électricité) datant de plus de 30 ans.

Le projet présenté vise donc à remplacer la prise d'eau localisée dans le lac Noir, par un approvisionnement en eau souterraine au moyen de puits situés quelque peu au nord de la prise actuelle. Les activités de recherche d'eau souterraine réalisées jusqu'à maintenant permettent de conclure que l'objectif de satisfaire une capacité d'approvisionnement de 1 270 m.cu./d (correspondant au Qj.max.10A) sera rencontré. Deux puits seront donc aménagés dans le même secteur que la prise d'eau actuelle. Le projet prévoit également la construction d'une conduite d'amenée, d'un réservoir de 615 m³, d'un bâtiment de service et de la conduite d'alimentation en eau.

Les coûts révisés du projet global s'élevaient à 4 900 000 \$ (coûts rév. par le consultant le 2007-03-08). Le coût retenu correspondant aux travaux jugés prioritaires associés exclusivement à la problématique de mise aux normes totalise 4 190 000 \$. L'écart de plus de 700 000 \$ (non considéré aux fins de recommandation d'aide financière) se réfère soit à des travaux projetés sur le réseau, à des éléments non prioritaires ou bien à des dépenses non admissibles telles les frais d'acquisition de terrains.

RESPECT DES OBJECTIFS DU PROGRAMME ET DES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

	Sélection du requérant	Sélection du MAMR	
		<i>principale</i>	<i>secondaire</i>
VOLET 1.1 et 1.2			
amélioration de la santé, de la sécurité et de la salubrité publique			
amélioration de la qualité de l'environnement			
- amélioration de la qualité de l'eau potable			
- mise aux normes des infrastructures municipales	X	X	
- meilleure gestion de l'eau potable et des eaux usées			
réponse aux besoins de la population en matière d'eau potable			
désuétude des infrastructures			
soutien de la croissance économique			
support au regroupement			
incitation à l'innovation et à l'expérimentation en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies, de meilleures pratiques et de nouvelles approches			
VOLET 1.3			
support à l'économie dans une municipalité ou une région			
maintien ou création d'emplois permanents ou saisonniers			

COMMENTAIRES:

INDICATEURS DU PROJET

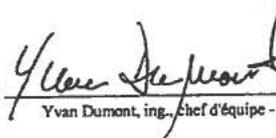
Indicateurs	Cible et unité de mesure	Valeur avant les travaux	Date de la mesure	Valeur après les travaux	Date de la mesure	Cible atteinte en fin de projet
-------------	--------------------------	--------------------------	-------------------	--------------------------	-------------------	---------------------------------

COMMENTAIRES:

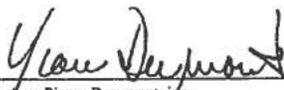
Produit par 
André Gagnon, ing., chargé de projet

(2007-03-13)

Révisé par:

 2007-03-13
Yvan Dumont, ing., chef d'équipe

Autorisé par:


Jean-Pierre Beaumont, ing.
Directeur du SPSI-Qc

Date 2007-03-08

André Gagnon
2007-03-08 10:49

Pour : Yvan Dumont/ [REDACTED]
cc :
Objet : ST-SIMÉON—(PIQM-501312)—Mise aux normes de l'eau potable



Yvan,

La Municipalité a déposé en juin dernier dans le cadre du programme FIMR, une demande d'aide financière pour un projet de mise aux normes de ses installations d'approvisionnement en eau potable. Le projet prévoit l'aménagement de deux nouveaux puits en remplacement du système de captage d'eau de surface actuellement installé dans le lac Noir. Compte tenu de l'importance du volume annuel d'eau souterraine éventuellement prélevé (bcp plus de 200 000 m³/année), il est convenu de transférer ce dossier dans le PIQM de base.

À l'intérieur de sa demande, la Municipalité sollicite une aide financière à un taux accru de 80 % pour un projet dont le coût global est estimé à 4 873 000 \$. Les principaux arguments à partir desquels la Municipalité tente de justifier un tel taux reposent essentiellement sur l'hypothèse d'investissements majeurs en réfection d'infrastructures (autres que ceux du présent projet) évalués à environ 6 000 000 \$, dont la réalisation pourrait être requise au cours des prochaines années. À mon avis, ces justifications sont faibles et loin d'être convaincantes.

J'ai fait l'analyse de l'impact de la réalisation de ce projet sur la situation financière actuelle de la Municipalité selon la méthode établie et normalement reconnue aux fins d'évaluation de demande de taux d'aide accru. Le résultat de cette analyse est présenté sous la forme du *tableau standard joint en annexe*.

Bien sûr, le CMA considéré (4 190 000 \$) correspond au coût total des travaux de mise aux normes retenus et jugés prioritaires. Les calculs découlant de l'application du taux d'aide de base de 50 %, permettent de constater que les seuils critiques (fixés à 7%) associés aux deux critères de référence ne sont pas atteints. Ce constat s'appuie principalement sur le faible niveau d'endettement actuel de la Municipalité (0,62%), ainsi que sur une charge fiscale (avant et après réalisation du projet) jugée "raisonnable".

Je recommande donc que l'aide financière à accorder dans le cadre de ce projet soit basée sur le taux d'aide standard de 50 %, et à moins de directive contraire de préparer les documents habituels en conséquence.

Il est bon de mentionner, par ailleurs, que dans la présentation de sa situation financière accompagnant sa demande, la Municipalité fait état d'une réserve budgétaire accumulée depuis 2001 se chiffrant à 420 000 \$ en juin 2006 (que l'on peut extrapoler à environ 500 000 \$ en mars 2007) aux fins de l'investissement prochain dans son projet d'eau potable, et en vue, justement, d'en amortir l'impact financier en réduisant d'autant la quote-part municipale à financer. L'effort fiscal des contribuables sera évidemment atténué, mais n'a pas été pris en considération dans le tableau des résultats de calcul susmentionné.



St-Siméon(501312)—20070306

André Gagnon, ing.
Direction des Infrastructures
Ministère des Affaires municipales et des Régions



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur
immédiatement.

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

FICHE SYNTHÈSE

Demandeur : Saint-Siméon (M)
Circonscription provinciale : Charlevoix
Circonscription fédérale : Montmorency-Charlevoix-Haute-
MRC : Charlevoix-Est
Population : 1 487

No séquence :
Dossier numéro : 501312
Code géographique : 15058
Date : 2007-03-13

VOLET 1.2 : Mise aux normes des installations d'eau potable

1. DESCRIPTION DU PROJET PRÉSENTÉ

Le projet présenté dans le cadre de la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable de la Municipalité de Saint-Siméon, consiste à aménager une source d'alimentation en eau souterraine visant à desservir une population d'environ 1 050 personnes.

2. AVIS SUR LE PROJET PRÉSENTÉ

2.1 Travaux admissibles

Les travaux admissibles comprennent :

- les activités de recherche d'eau souterraine réalisées à partir du 20 octobre 2000;
- la construction d'un système de captage des eaux souterraines, dans le secteur du lac Noir, au moyen des puits P-1 et P-2 d'une capacité minimale totale d'environ 1 270 m³/d;
- la désaffectation de la prise d'eau actuelle, de même que du réservoir et du poste de chloration existants;
- la construction d'un réservoir souterrain d'eau potable d'un volume utile de 710 m³ (dont seul 590 m³ est considéré aux fins de l'aide financière à accorder);
- la construction d'un bâtiment de service surmontant le réservoir comprenant principalement le système de désinfection de l'eau potable et les équipements d'instrumentation et de contrôle;
- la mise en place de deux conduites d'amenée de 100 mm de diamètre sur une longueur d'environ 500 mètres chacune, respectivement entre les puits P-1 et P-2, et le réservoir;
- la mise en place d'une conduite d'alimentation en eau potable de 250 mm de diamètre, sur une longueur d'environ 2 800 mètres, entre le réservoir et son raccordement au réseau existant près de l'intersection des rues Saint-Léon et Bergeron;
- les aménagements extérieurs, clôtures, barrières, alimentation électrique et chemin d'accès.

2.2 Travaux non admissibles

Les frais relatifs à l'acquisition de terrains ou de servitudes, ainsi que l'achat d'équipements de sécurité.

2.3 Appréciation du projet soumis

La prise d'eau de surface existante jumelée aux installations de désinfection actuelles ne permettent pas de respecter le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP), notamment en ce qui concerne la turbidité. Des mesures de turbidité indiquent des valeurs variant de 0,4 UTN à 1,7 UTN. Des teneurs en carbone organique total variant de 4,4 mg/l à 5,5 mg/l ont aussi été mesurées. La chloration d'une telle eau chargée en matière organique représente un risque potentiel de formation de trihalométhanes.

Cette municipalité a été ciblée par le MDDEP dans le cadre de l'opération Eau de surface en vue de rendre son système d'eau potable conforme aux exigences du RQEP.

Les activités de recherche d'eau souterraine réalisées jusqu'à maintenant permettent de conclure que l'objectif de satisfaire une capacité d'approvisionnement de 1 270 m³/d (correspondant au Qj.max.10ans) sera rencontré. Deux puits seront donc aménagés dans le même secteur que la prise d'eau actuelle. Ces installations de captage des eaux souterraines permettront donc d'obtenir et de distribuer une eau potable de qualité tout au long de l'année sans les inconvénients de la variabilité des eaux de surface. La désinfection au chlore projetée vise à assurer l'élimination de 99,99 % des virus (4 log d'enlèvement). Le degré d'avancement des études hydrogéologiques ne permet pas d'établir, à cette étape-ci, la vulnérabilité de l'aire d'alimentation des puits, ainsi la nécessité de la désinfection proposée est principalement basée à partir de l'hypothèse conservatrice d'une eau puisée jugée vulnérable.

En plus des travaux d'alimentation en eau et de traitement de l'eau potable, le projet prévoit la construction d'un nouveau réservoir puisque l'aménagement de puits en remplacement de la prise d'eau de surface réduira la facilité et la sécurité d'approvisionnement en eau potable en cas d'incendie. Le volume du réservoir proposé est de 710 m³. Il dépasse de 120 m³ la capacité de réserve considérée adéquate (120 m³), et basée sur les spécifications du Guide de conception des installations de production d'eau potable.

Une partie du projet présenté comprend des travaux considérés moins prioritaires, et par conséquent non recommandés pour fins d'aide financière, puisqu'ils se rapportent principalement à des problèmes de déficiences fonctionnelles sur le réseau de distribution n'ayant aucun lien avec la mise aux normes proprement dite. La mise en place d'une nouvelle conduite d'aqueduc assurant le bouclage du secteur ouest de la municipalité constitue le principal item de ces travaux non retenus pour fins d'aide financière.

Le MDDEP a donné son aval à la solution retenue.

Les travaux proposés permettront principalement la MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES en vertu du RQEP, notamment quant à l'abandon de la prise d'eau de surface et la mise en place d'équipements de désinfection et de contrôle.

2.4 Emplois permanents créés ou maintenus: 0,00

3. COÛT DU PROJET

3.1 Coût des travaux présentés

Coût direct	4 151 062 \$
Frais incidents	747 300 \$
Coût total	4 898 362 \$

3.2 Coût des travaux admissibles

Coût direct	4 098 000 \$
Frais incidents	737 000 \$
Coût total	4 835 000 \$

3.3 Coût des travaux non admissibles

Coût direct	53 062 \$
Frais incidents	10 300 \$
Coût total	63 362 \$

3.4 Partage des coûts proposé par le requérant:

	PIQM	100 Millions	Financement supplémentaire	Total
Requérant	979 672 \$	0 \$	0 \$	979 672 \$
Gouv. Québec	3 918 690 \$	0 \$		3 918 690 \$
Privé			0 \$	0 \$
Autres			0 \$	0 \$
Total	4 898 362 \$	0 \$	0 \$	4 898 362 \$

3.5 Partage des coûts proposé par le ministère:

	PIQM	100 Millions	Financement supplémentaire	Total	%
Requérant	838 000 \$	0 \$	645 000 \$	1 483 000 \$	31%
Gouv. Québec	3 352 000 \$	0 \$		3 352 000 \$	69%
Privé			0 \$	0 \$	
Autres			0 \$	0 \$	
Total	4 190 000 \$	0 \$	645 000 \$	4 835 000 \$	

Commentaires:

Un montant de 63 362 \$ se rapportant aux travaux non admissibles et un montant de 645 000 \$ correspondant aux travaux jugés moins prioritaires et non recommandés pour fins d'aide financière ont été retranchés dans le partage des coûts proposés par le ministère.

Un taux d'aide de 80 % a été utilisé pour déterminer le partage des coûts proposé par le ministère.

4. ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Début des travaux: 2007-08-01 Fin des travaux: 2008-11-30

5. REMARQUES

Travaux en régie
 Résolution ou règlement décrétant les travaux
 Plans et devis complétés
 Autorisé par le MDDEP
 Règlement d'emprunt
 Soumission préparée
 Soumissionnaire retenu
 Attestation d'investissement additionnel
 Mesures d'économie de l'eau
 Regroupement effectué
 Processus de regroupement

6. OBLIGATIONS PARTICULIÈRES

Aucune

7. RECOMMANDATION

Compte tenu des règles, des normes, des objectifs et des critères du programme, nous recommandons l'admissibilité de ce projet selon l'avis exprimé au point 2 de la présente fiche synthèse.

Produit par: _____

Révisé par: _____

 Jean-Pierre Beaumont, ing.
 Directeur du SPSI-Qc

Visé par

 Jacques A. Tremblay
 Directeur des infrastructures

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

FICHE SYNTHÈSE

Demandeur : Saint-Siméon (M)	No séquence :
Circonscription provinciale : Charlevoix	Dossier numéro : 501312
Circonscription fédérale : Montmorency-Charlevoix-Haute-	Code géographique : 15058
MRC : Charlevoix-Est	Date : 2007-03-13
Population : 1 487	

VOLET 1.2 : Mise aux normes des installations d'eau potable

1. DESCRIPTION DU PROJET PRÉSENTÉ

Le projet présenté dans le cadre de la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable de la Municipalité de Saint-Siméon, consiste à aménager une source d'alimentation en eau souterraine visant à desservir une population d'environ 1 050 personnes.

2. AVIS SUR LE PROJET PRÉSENTÉ

2.1 Travaux admissibles

Les travaux admissibles comprennent :

- les activités de recherche d'eau souterraine réalisées à partir du 20 octobre 2000;
- la construction d'un système de captage des eaux souterraines, dans le secteur du lac Noir, au moyen des puits P-1 et P-2 d'une capacité minimale totale d'environ 1 270 m³/d;
- la désaffectation de la prise d'eau actuelle, de même que du réservoir et du poste de chloration existants;
- la construction d'un réservoir souterrain d'eau potable d'un volume utile de 710 m³ (dont seul 590 m³ est considéré aux fins de l'aide financière à accorder);
- la construction d'un bâtiment de service surmontant le réservoir comprenant principalement le système de désinfection de l'eau potable et les équipements d'instrumentation et de contrôle;
- la mise en place de deux conduites d'amenée de 100 mm de diamètre sur une longueur d'environ 500 mètres chacune, respectivement entre les puits P-1 et P-2, et le réservoir;
- la mise en place d'une conduite d'alimentation en eau potable de 250 mm de diamètre, sur une longueur d'environ 2 800 mètres, entre le réservoir et son raccordement au réseau existant près de l'intersection des rues Saint-Léon et Bergeron;
- les aménagements extérieurs, clôtures, barrières, alimentation électrique et chemin d'accès.

2.2 Travaux non admissibles

Les frais relatifs à l'acquisition de terrains ou de servitudes, ainsi que l'achat d'équipements de sécurité.

2.3 Appréciation du projet soumis

La prise d'eau de surface existante jumelée aux installations de désinfection actuelles ne permettent pas de respecter le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP), notamment en ce qui concerne la turbidité. Des mesures de turbidité indiquent des valeurs variant de 0,4 UTN à 1,7 UTN. Des teneurs en carbone organique total variant de 4,4 mg/l à 5,5 mg/l ont aussi été mesurées. La chloration d'une telle eau chargée en matière organique représente un risque potentiel de formation de trihalométhanes.

Cette municipalité a été ciblée par le MDDEP dans le cadre de l'opération Eau de surface en vue de rendre son système d'eau potable conforme aux exigences du RQEP.

Les activités de recherche d'eau souterraine réalisées jusqu'à maintenant permettent de conclure que l'objectif de satisfaire une capacité d'approvisionnement de 1 270 m³/d (correspondant au Q_j.max.10ans) sera rencontré. Deux puits seront donc aménagés dans le même secteur que la prise d'eau actuelle. Ces installations de captage des eaux souterraines permettront donc d'obtenir et de distribuer une eau potable de qualité tout au long de l'année sans les inconvénients de la variabilité des eaux de surface. La désinfection au chlore projetée vise à assurer l'élimination de 99,99 % des virus (4 log d'enlèvement). Le degré d'avancement des études hydrogéologiques ne permet pas d'établir, à cette étape-ci, la vulnérabilité de l'aire d'alimentation des puits, ainsi la nécessité de la désinfection proposée est principalement basée à partir de l'hypothèse conservatrice d'une eau puisée jugée vulnérable.

En plus des travaux d'alimentation en eau et de traitement de l'eau potable, le projet prévoit la construction d'un nouveau réservoir puisque l'aménagement de puits en remplacement de la prise d'eau de surface réduira la facilité et la sécurité d'approvisionnement en eau potable en cas d'incendie. Le volume du réservoir proposé est de 710 m³. Il dépasse de 120 m³ la capacité de réserve considérée adéquate (120 m³), et basée sur les spécifications du Guide de conception des installations de production d'eau potable.

Une partie du projet présenté comprend des travaux considérés moins prioritaires, et par conséquent non recommandés pour fins d'aide financière, puisqu'ils se rapportent principalement à des problèmes de déficiences fonctionnelles sur le réseau de distribution n'ayant aucun lien avec la mise aux normes proprement dite. La mise en place d'une nouvelle conduite d'aqueduc assurant le bouclage du secteur ouest de la municipalité constitue le principal item de ces travaux non retenus pour fins d'aide financière.

Le MDDEP a donné son aval à la solution retenue.

Les travaux proposés permettront principalement la MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES en vertu du RQEP, notamment quant à l'abandon de la prise d'eau de surface et la mise en place d'équipements de désinfection et de contrôle.

2.4 Emplois permanents créés ou maintenus: 0,00

3. COÛT DU PROJET**3.1 Coût des travaux présentés**

Coût direct	4 151 062 \$
Frais incidents	747 300 \$
Coût total	4 898 362 \$

3.2 Coût des travaux admissibles

Coût direct	4 098 000 \$
Frais incidents	737 000 \$
Coût total	4 835 000 \$

3.3 Coût des travaux non admissibles

Coût direct	53 062 \$
Frais incidents	10 300 \$
Coût total	63 362 \$

3.4 Partage des coûts proposé par le requérant:

	PIQM	100 Millions	Financement supplémentaire	Total
Requérant	979 672 \$	0 \$	0 \$	979 672 \$
Gouv. Québec	3 918 690 \$	0 \$		3 918 690 \$
Privé			0 \$	0 \$
Autres			0 \$	0 \$
Total	4 898 362 \$	0 \$	0 \$	4 898 362 \$

3.5 Partage des coûts proposé par le ministère:

	PIQM	100 Millions	Financement supplémentaire	Total	%
Requérant	838 000 \$	0 \$	645 000 \$	1 483 000 \$	31%
Gouv. Québec	3 352 000 \$	0 \$		3 352 000 \$	69%
Privé			0 \$	0 \$	
Autres			0 \$	0 \$	
Total	4 190 000 \$	0 \$	645 000 \$	4 835 000 \$	

Commentaires:

Un montant de 63 362 \$ se rapportant aux travaux non admissibles et un montant de 645 000 \$ correspondant aux travaux jugés moins prioritaires et non recommandés pour fins d'aide financière ont été retranchés dans le partage des coûts proposés par le ministère.

Un taux d'aide de 80 % a été utilisé pour déterminer le partage des coûts proposé par le ministère.

4. ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Début des travaux: 2007-08-01 Fin des travaux: 2008-11-30

5. REMARQUES

- Travaux en régie
- Résolution ou règlement décrétant les travaux
- Plans et devis complétés
- Autorisé par le MDDEP
- Règlement d'emprunt
- Soumission préparée
- Soumissionnaire retenu
- Attestation d'investissement additionnel
- Mesures d'économie de l'eau
- Regroupement effectué
- Processus de regroupement

6. OBLIGATIONS PARTICULIÈRES

Aucune

7. RECOMMANDATION

Compte tenu des règles, des normes, des objectifs et des critères du programme, nous recommandons l'admissibilité de ce projet selon l'avis exprimé au point 2 de la présente fiche synthèse.

Produit par: _____

Révisé par: _____

Jean-Pierre Beaumont, ing.
Directeur du SPSI-Qc

Visé par: _____ (2002-08-13)

Jacques A. Tremblay
Directeur des infrastructures

Note à la ministre

OBJET : Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – volet 1.2
Municipalité de Saint-Siméon
Mise aux normes des installations d'eau potable (501312)
N° dossier : PMEM2007-00012

DATE : Le 13 mars 2007

COMMENTAIRES

CMA : 4 190 000 \$	Aide : 3 352 000 \$	Municipalité : 838 000 \$
Taux accru : OUI : 80 %	Aide additionnelle : 1 257 000 \$	

Travaux conjoints avec le MTQ : NON

Moyenne	AVANT	APRÈS le projet	Moyenne MRC
Niveau d'endettement	0,62 %	2,06 %	4,01 %
Compte de taxes	1 187 \$/usager	1 402 \$/usager	1 463 \$/usager

RECOMMANDATION

Compte tenu qu'il s'agit d'un projet déjà provisionné et des disponibilités budgétaires suffisantes, nous recommandons de signer la lettre de promesse ci-jointe.

Préparée par :

Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur
Service des programmes et du suivi
des infrastructures - Québec

Jacques A. Tremblay
Directeur des infrastructures

07-03-13
Michel Gagnon, sous-ministre adjoint aux
infrastructures et au financement municipal

030713
Jean-Paul Beaulieu, sous-ministre

DÉCISION	Date
<input type="checkbox"/> Recommandation approuvée par : _____	_____
<input type="checkbox"/> Recommandation refusée par : _____	_____
Suivi : _____	_____

Gouvernement du Québec
Députée de Bonaventure
Ministre des Affaires municipales et des Régions
Ministre responsable de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Québec, le 15 mars 2007

Monsieur Michel Després
Ministre des Transports
Ministre responsable de la région
de la Capitale-Nationale

[Redacted address block]

Cher collègue, *Michel*

J'ai le plaisir de vous informer qu'une aide financière de 3 352 000 \$ pour un coût maximal admissible de 4 190 000 \$ a été consentie à la Municipalité de Saint-Siméon dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

Cette aide financière est applicable pour le projet de mise aux normes des installations d'eau potable.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,

[Redacted signature block]

NATHALIE NORMANDEAU

[Redacted footer block]

Québec, le 15 mars 2007

Monsieur Pierre Asselin
Maire
Municipalité de Saint-Siméon

[REDACTED]

Monsieur le Maire, *Asselin*

J'ai le plaisir de vous informer que le projet de mise aux normes des installations d'eau potable est admissible à une aide financière de 3 352 000 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 4 190 000 \$ dans le cadre du sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

Un protocole d'entente établissant les travaux et les coûts admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités du versement de cette dernière vous sera transmis prochainement.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec en concertation avec la municipalité.

Je suis assurée que la réalisation de ce projet contribuera à l'atteinte des objectifs du programme qui sont d'améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des Québécois et des Québécoises.

Si vous désirez obtenir des renseignements additionnels, je vous invite à communiquer avec la Direction des infrastructures au numéro de téléphone [REDACTED]

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,

[REDACTED]

NATHALIE NORMANDEAU

[REDACTED]



Jean-Pierre
Beaumont
2009-05-07 14:47

A Jacques A. Tremblay
cc
ccc Claude Lefebvre
Objet RE St Siméon

Arraires municipales,
Régions et Occupation
du territoire

Québec

Bonjour,

Un taux de 80 % a déjà été attribué. Il en résulte une augmentation du compte de taxes de 215 \$ par année par usager. Selon nos critères internes, le taux de subvention serait de 66 2/3 %.

Puisqu'il s'agit d'une municipalité de moins de 2 000 habitants, la Ministre a le pouvoir discrétionnaire de donner un taux d'aide pouvant atteindre 95 % pour tenir compte de la capacité financière limitée d'une municipalité, mais à l'intérieur de la limite d'aide additionnelle résultant d'un taux majorés de 70,6 M\$. Si l'on tient compte des lettres d'intention, cette limite est déjà dépassée. Si l'on tient compte uniquement des promesses, il reste à peine 3 ou 4 M\$ et cela constitue la seule réserve pour couvrir les augmentations de coûts des projets déjà promis avec un taux majoré. Cela est nettement insuffisant.

Selon le CT à l'étude au SCT, le taux majoré ne pourrait dépasser 66 2/3 %, d'où impossibilité d'aller au-delà du taux consenti avant l'acceptation du CT.

Objet :	Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – volet 1.2 Municipalité de Saint-Siméon Mise aux normes des installations d'eau potable (501312)
	N° dossier : PMEM2007-00012
Date :	Le 13 mars 2007

Commentaires

CMA :	4 190 000 \$	Aide :	3 352 000 \$	Municipalité :	838 000 \$
Taux accru :	OUI : 80 %	Aide additionnelle :	1 257 000 \$		
Travaux conjoints avec le MTQ :					NON
Moyenne	AVANT	APRÈS le projet	Moyenne MRC		
Niveau d'endettement	0,62 %	2,06 %	4,01 %		
Compte de taxes	1 187 \$/usager	1 402 \$/usager	1 463 \$/usager		

Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur
Service des programmes et du suivi des infrastructures-Québec
Direction générale des infrastructures
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Téléphone : [REDACTED]
Télécopieur : [REDACTED]

Jacques A. Tremblay [REDACTED]

Jacques A.
Tremblay [REDACTED]
2009-05-07 09:14

A "Jean Pierre Beaumont"
<jean-pierre.beaumont@[REDACTED]>
cc
Objet St Siméon

*Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire*

Québec 

Jean Pierre

Le cabinet nous demande d'accorder une aide majorée à 87% à St Siméon dans Charlevoix. SVP m'informer si c'est possible ou non

Jacques A Tremblay

Sous-ministre adjoint aux infrastructures et au financement municipal
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Téléphone: [REDACTED]
Courriel: jacques.a.tremblay@[REDACTED]

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur
immédiatement.

Note à la ministre

OBJET : Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Volet 1.2
Municipalité de Saint-Siméon
Mise aux normes des installations d'eau potable (501312)
N° dossier : DAUC2009-00044

DATE : Le 13 mai 2009

COMMENTAIRES

Participation financière	CMA	Aide régulière	Taux	Aide additionnelle	Aide totale	Municipale
Promesse initiale (2007-03-15)	4 190 000 \$	2 095 000 \$	80 %	1 257 000 \$	3 352 000 \$	838 000 \$
Révision 1	4 190 000 \$	2 095 000 \$	87 %	1 550 300 \$	3 645 300 \$	544 700 \$
Modification	-----	-----	7 %	293 300 \$	293 300 \$	(293 300 \$)

Travaux conjoints avec le MTQ : Non

Impact financier	AVANT	APRÈS	Moyenne MRC
Niveau d'endettement	1,0 %	2,78 %	3,42 %
Compte de taxes	1 214 \$/usager/an	1 512 \$/usager/an	1 764\$/usager/an

RECOMMANDATION

Compte tenu qu'il s'agit d'un projet déjà provisionné et des disponibilités budgétaires suffisantes, nous recommandons de signer la lettre de promesse ci-jointe.

Préparée par :


2009-05-13
Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur
Service des programmes et du suivi
des infrastructures - Québec


Jacques A. Tremblay, sous-ministre
adjoint aux infrastructures et au
financement municipal


090519
Jean-Paul Beaulieu, sous-ministre

DÉCISION	Date
<input type="checkbox"/> Recommandation approuvée par : _____	_____
<input type="checkbox"/> Recommandation refusée par : _____	_____
Suivi : _____	

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

FICHE SYNTHÈSE

Demandeur : Saint-Siméon (M)	No séquence :
Circonscription provinciale : Charlevoix	Dossier numéro : 501312
Circonscription fédérale : Montmorency-Charlevoix-Haute-	Code géographique : 15058
MRC : Charlevoix-Est	Date : 2009-05-13
Population : 1 487	

PIQM # 1.2 : Mise aux normes des installations d'eau potable

Répondant : [REDACTED] sec.-trés.

Téléphone : [REDACTED]

1. DESCRIPTION DU PROJET PRÉSENTÉ

RÉVISION 1: HAUSSE DE L'AIDE FINANCIÈRE SANS MODIFICATION DES TRAVAUX ET DU COÛT MAXIMAL ADMISSIBLE

Cette fiche synthèse révisée remplace celle du 13 mars 2007 en raison d'une modification du taux d'aide financière, lequel est majoré de 80 % à 87 %. Ainsi, pour un coût maximal admissible inchangé de 4 190 000 \$, le montant de l'aide financière passe de 3 352 000 \$ à 3 645 300 \$.

Le projet présenté dans le cadre de la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable de la municipalité de Saint-Siméon consiste à aménager une source d'alimentation en eau souterraine visant à desservir une population d'environ 1 050 personnes.

2. AVIS SUR LE PROJET PRÉSENTÉ

2.1 Travaux admissibles

Les travaux admissibles comprennent :

- les activités de recherche d'eau souterraine réalisées à partir du 20 octobre 2000;
- la construction d'un système de captage des eaux souterraines, dans le secteur du lac Noir, au moyen des puits P-1 et P-2 d'une capacité minimale totale d'environ 1 270 m³/d;
- la désaffectation de la prise d'eau actuelle, de même que du réservoir et du poste de chloration existants;
- la construction d'un réservoir souterrain d'eau potable d'un volume utile de 710 m³ (dont seul 590 m³ est considéré aux fins de l'aide financière à accorder);
- la construction d'un bâtiment de service surmontant le réservoir comprenant principalement le système de désinfection de l'eau potable et les équipements d'instrumentation et de contrôle;
- la mise en place de deux conduites d'amenée de 100 mm de diamètre sur une longueur d'environ 500 mètres chacune, respectivement entre les puits P-1 et P-2, et le réservoir;
- la mise en place d'une conduite d'alimentation en eau potable de 250 mm de diamètre, sur une longueur d'environ 2 800 mètres, entre le réservoir et son raccordement au réseau existant près de l'intersection des rues Saint-Léon et Bergeron;

- les aménagements extérieurs, clôtures, barrières, alimentation électrique et chemin d'accès.

2.2 Travaux non admissibles

Les frais relatifs à l'acquisition de terrains ou de servitudes, ainsi que l'achat d'équipements de sécurité.

2.3 Appréciation du projet soumis

La prise d'eau de surface existante jumelée aux installations de désinfection actuelles ne permettent pas de respecter le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP), notamment en ce qui concerne la turbidité. Des mesures de turbidité indiquent des valeurs variant de 0,4 UTN à 1,7 UTN. Des teneurs en carbone organique total variant de 4,4 mg/l à 5,5 mg/l ont aussi été mesurées. La chloration d'une telle eau chargée en matière organique représente un risque potentiel de formation de trihalométhanes.

Cette municipalité a été ciblée par le MDDEP dans le cadre de l'opération Eau de surface en vue de rendre son système d'eau potable conforme aux exigences du RQEP.

Les activités de recherche d'eau souterraine réalisées jusqu'à maintenant permettent de conclure que l'objectif de satisfaire une capacité d'approvisionnement de 1 270 m³/d (correspondant au Qj.max.10ans) sera rencontré. Deux puits seront donc aménagés dans le même secteur que la prise d'eau actuelle. Ces installations de captage des eaux souterraines permettront donc d'obtenir et de distribuer une eau potable de qualité tout au long de l'année sans les inconvénients de la variabilité des eaux de surface. La désinfection au chlore projetée vise à assurer l'élimination de 99,99 % des virus (4 log d'enlèvement). Le degré d'avancement des études hydrogéologiques ne permet pas d'établir, à cette étape-ci, la vulnérabilité de l'aire d'alimentation des puits, ainsi la nécessité de la désinfection proposée est principalement basée à partir de l'hypothèse conservatrice d'une eau puisée jugée vulnérable.

En plus des travaux d'alimentation en eau et de traitement de l'eau potable, le projet prévoit la construction d'un nouveau réservoir puisque l'aménagement de puits en remplacement de la prise d'eau de surface réduira la facilité et la sécurité d'approvisionnement en eau potable en cas d'incendie. Le volume du réservoir proposé est de 710 m³. Il dépasse de 120 m³ la capacité de réserve considérée adéquate (120 m³), et basée sur les spécifications du Guide de conception des installations de production d'eau potable.

Une partie du projet présenté comprend des travaux considérés moins prioritaires, et par conséquent non recommandés pour fins d'aide financière, puisqu'ils se rapportent principalement à des problèmes de déficiences fonctionnelles sur le réseau de distribution n'ayant aucun lien avec la mise aux normes proprement dite. La mise en place d'une nouvelle conduite d'aqueduc assurant le bouclage du secteur ouest de la municipalité constitue le principal item de ces travaux non retenus pour fins d'aide financière.

Le MDDEP a donné son aval à la solution retenue.

Les travaux proposés permettront principalement la MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES en vertu du RQEP, notamment quant à l'abandon de la prise d'eau de surface et la mise en place d'équipements de désinfection et de contrôle.

2.4 Critères d'appréciation applicables au projet soumis

3. COÛT DU PROJET

3.1 Coût des travaux présentés	4 898 362 \$
Coût des travaux admissibles	4 835 000 \$
Coût des travaux non admissibles	63 362 \$

3.2 Calcul de l'aide proposée par le ministère

Coût maximum admissible	4 190 000 \$
Aide (taux réguliers)	2 095 000 \$
Aide additionnelle	1 550 300 \$
Aide totale	3 645 300 \$

3.3 Partage des coûts proposé par le ministère:

	PIQM	100 Millions	Financement supplémentaire	Total	%
Requérant	544 700 \$	0 \$	708 362 \$	1 253 062 \$	26%
Gouv. Québec	3 645 300 \$	0 \$		3 645 300 \$	74%
Privé			0 \$	0 \$	
Autres			0 \$	0 \$	
Total	4 190 000 \$	0 \$	708 362 \$	4 898 362 \$	

Commentaires:

Un montant de 63 362 \$ se rapportant aux travaux non admissibles et un montant de 645 000 \$ correspondant aux travaux jugés moins prioritaires et non recommandés pour fins d'aide financière ont été retranchés dans le partage des coûts proposés par le Ministère.

À la demande du cabinet, le partage des coûts proposé par le Ministère a été établi avec un taux d'aide de 87 %.

La ventilation des coûts par exercice financier est la suivante:

2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
0 \$	100 000 \$	150 000 \$	20 000 \$	30 000 \$	0 \$
2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
100 000 \$	3 790 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

4. ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Début des travaux: 2009-04-01 Fin des travaux: 2010-11-30

5. REMARQUES

Recherche d'eau complétée
Plans et devis complétés
Autorisé par le MDDEP
Règlement d'emprunt adopté
Soumission retenue
Entente de financement avec le MTQ

6. OBLIGATIONS PARTICULIÈRES

Aucune

7. RECOMMANDATION

Compte tenu des règles, des normes, des objectifs et des critères du programme, nous recommandons ce projet selon l'avis exprimé au point 2 de la présente fiche synthèse.

Produit par:  Révisé par: Yvan Dumont 2009.05.13
 Claude Lefebvre, ing. *2009/05/13* Yvan Dumont, ing., chef d'équipe - programmes

Visé par:  Visé par: 
 Jean-Pierre Beaumont, ing. Jacques A. Tremblay
 Directeur du SPSI-Qc Sous-ministre adjoint aux
 infrastructures et au financement
 municipal

Date: 2009-05-13 Date: 09-05-19



501312

Gouvernement du Québec
La vice-première ministre,
ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
et ministre responsable de la région de la Gaspésie – îles-de-la-Madeleine
La députée de Bonaventure

Québec, le 20 mai 2009

Monsieur Sam Hamad
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ministre responsable de la région de la
Capitale-Nationale

[Redacted]

Cher collègue, *Sauv.*

J'ai le plaisir de vous informer que l'aide financière consentie à la Municipalité de Saint-Siméon, dans le cadre du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités*, a été révisée pour le projet de mise aux normes des installations d'eau potable.

Ainsi, cette aide est portée de 3 352 000 \$ à 3 645 300 \$ et s'applique à un coût maximal admissible de 4 190 000 \$.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Redacted]

NATHALIE NORMANDEAU

[Handwritten signature]

[Redacted]



Gouvernement du Québec
La vice-première ministre,
ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
et ministre responsable de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
La députée de Bonaventure

Québec, le 20 mai 2009

Monsieur Pierre Asselin
Maire
Municipalité de Saint-Siméon

[Redacted address block]

Monsieur le Maire, *Pierre,*

J'ai le plaisir de vous informer que l'aide financière qui vous a été accordée pour la réalisation du projet de mise aux normes des installations d'eau potable a été révisée. Ainsi, cette aide est portée de 3 352 000 \$ à 3 645 300 \$ et s'applique à un coût maximal admissible de 4 190 000 \$, dans le cadre du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités*.

Un protocole d'entente établissant les travaux et les coûts admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités du versement de cette dernière vous sera transmis prochainement.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures au [Redacted]

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Redacted signature block]

NATHALIE NORMANDEAU